



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 25 juin 2020		Heure de départ	1 h6
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 2 deg. C)		Vent : 16 km/h (sud-ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 secs)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	81/104
Paris mutuels	\$180,204			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Miller, Tom (remotely)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)....

Bureau :

- Retraits des juges têts (transport) DOC DARRYL de la première course, NOIR de la quatrième course et TOSCANINI de la cinquième course.
- Retrait du vétérinaire têt (maladie) de BONITAS SUNSHINE de la deuxième course.
- En raison du manque d'inscriptions pour la dernière journée de qualification, nous avons discuté d'un possible changement de la journée de qualification qui se tiendra à Rideau du mercredi au dimanche avec le directeur général Peter Andrusek.

Courses :

- Jonathan Lachance absent d'une course.
 - Melanie Plourde absente d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Examen de l'allure pour le no. 3 DESPICTO LOU (Robbie Robinson) après le pôleau du ¾ mile; en perte de foulée, le no. 3 a causé des interférences avec le no. 2 GOT SEXY SCARS (Gilles Gendron) et le no. SOMETHING WICKED (Stephane Pouliot), aucun placement nécessaire, car le no. 3 a terminé 5e (dernier). Rien à signaler.
 3. Retraits tardifs des juges (blessure) du no. 1 BANACEK, remboursement : 784 \$. Le

cavalier du no. 2 OFFICIALLY RUSTY, Claude LaRose, a reçu un avertissement officiel sur son permis concernant au sujet de l'exagération dans l'utilisation de mouvements du poignet dans la ligne droite (règle AGCO 22.23.01 b). Rien à signaler.

4. BIG BANG BABY (Richard Simard) a été placé sur la liste de départ (règle CAGO (ne pas avoir réussi de se mettre en position derrière la barrière de départ, les entraîneur avisé, et doit se qualifier Rien à signaler.
5. Révisé l'allure du no. 1 RAISING RUSTY (Stéphane Pouliot) d'avant le poteau du $\frac{3}{4}$ mile jusqu'à l'arrivée; le no. 1 a terminé 6e et a été placé 8e (dernier) pour avoir évité de perdre continuellement du terrain pendant une pause. (règle 22.27 de la CAJO); Le no. 1 a terminé avec un bris d'équipement (fer).

Le cavalier du #7 FRIDO PV, Yves St. Jacques, a été trouvé coupable d'avoir commis une infraction à la règle 22.05.01 (k) de la CAJO (avoir échoué à maintenir l'allure comparable aux autres de sa classe) en allant un deuxième quart (29¹ 102⁴ 132¹ 201¹) et a reçu une sanction pécuniaire de 100 \$ (SB 1028062). Rien à signaler.

6. Le no. REDDIT HANOVER, qui a terminé 8e, a été examiné par le vétérinaire de la CAGO après la course et été placé sur la liste des vétérinaires (boiteux) à court terme (entraîneur avisé). Rien à signaler.
7. Révisé le bris d'allure du no. 3 EMOTIONS DURABLES et du no. 4 THE MAGIC OF LIFE avant le départ; aucun des deux chevaux n'avait de bris d'équipement et tous deux se trouvaient à l'intérieur du pôleau de départ et ont reçu un bon départ. Rien à signaler.
8. Rappel au cavalier du no. 7 KINDA LIKE HER, Guy Gagnon, l'obligation de garder les deux pieds dans les étriers. Rien à signaler.
9. Enquête sur les bris d'allure (après le départ, pôleau du $\frac{1}{2}$ et $\frac{3}{4}$ mile) par le no. 6 ARCHIES STAR (Guy Gagnon) qui a terminé 4e; aucune infraction de la règle sur le freinage.

Révision de la performance du no. 2 ORLYS PRIDE (Richard Simard) qui s'est éloigné de la piste avant le poteau du $\frac{3}{4}$ mile permettant au no. 7 MAGIE FIERCE (Pascal Berube) de devancer sur la piste; le no. 7 se trouvait alors à l'intérieur d'un pylône et a touché le pylône suivant, aucune infraction. Rien à signaler.

Vidéo: <https://youtu.be/ltrZIQ3D5NI>

10. Enquête et objection du cavalier du no. 9 BETTER NOW (Melanie Plourde) qui a terminé 9e sur le no. 4 ROSE RUN SLIDER (Emil Toth) concernant une éventuelle interférence avant le pôleau du $\frac{1}{4}$ de mille; Mme Plourde a déclaré que le no. 4 lui a valu de lui demander de reprendre le cheval pour éviter tout contact causant un bris d'allure (classé avec interruption de bris); M. Toth a déclaré qu'il y avait de la place et qu'il n'a pas été en contact avec le no. 9; la vidéo montre que le no. 4 n'avait pas de dégagement pour se rendre à la piste avant le poteau du $\frac{1}{4}$ de mille, objection maintenue; le no. 4 a terminé 3e et a été placé 9e pour avoir causé de l'interférence au no. 9 (règle 22.09 de la CAJO).

Vidéo: <https://youtu.be/phU4wguCfe4>

M. Toth assistera à une révision concernant l'infraction des règles de la CAJO 22.05.01 (a) (faire preuve de prudence en obligeant un autre cavalier à reprendre son cheval) et (b) (entraver la progression d'un autre cheval et lui causant un bris d'allure).

Réclamations :

- 8 Le no. 4 SR BEACH BABE (1 réclamation) de 8 750 \$ par Luc Loyer (entraîneur L. Loyer).
- 8 Le no. 5 DRY CREEK IMAGE (1 réclamation) pour 8 750 \$ par Mandy Archer (entraîneur Rachel Archer).